



OIC/CFM-49/2023/DEC/FINAL

Déclaration de Nouakchott

Adoptée par

**LA 49^{ème} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES
DES AFFAIRES ETRANGERES**

«Le juste-milieu et la modération, clefs maîtresses de la sécurité et de la stabilité»

Nouakchott, République islamique de Mauritanie

16-17 mars 2023

24-25 Chaâbane 1444H

Déclaration de Nouakchott

- Nous, ministres des Affaires étrangères et chefs de délégations des États membres de l'Organisation de la coopération islamique participant aux travaux de la 49^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation, tenue à Nouakchott, République islamique de Mauritanie, les 24 -25 Chaâbane 1444H correspondant au 16-17 mars 2023 ;
- **Rappelant** les liens islamiques qui nous unissent, sur la base desquels l'Organisation de la coopération islamique a été créée en tant qu'organisation œuvrant au renforcement de la coopération et la solidarité entre les pays et peuples islamiques ;
- **Rappelant** les enseignements authentiques de notre religion islamique, religion de la modération, du juste milieu, de l'altruisme, de la tolérance, de la paix, du débat dialectique mesuré et du dialogue entre les cultures, les nations et les civilisations ;
- **Réaffirmant** notre attachement à tous les principes et objectifs contenus dans la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique, notamment en ce qui concerne le renforcement des liens de fraternité et de solidarité entre nos pays et peuples ;
- **Constatant** la persistance de foyers de tensions, de conflits et de guerres à l'intérieur de l'aire géographique de certains pays membres de l'Organisation de Coopération et dans de nombreuses autres contrées à travers le monde, ainsi que les effets pervers qui en résultent pour nos pays et nos peuples et pour la paix et la sécurité internationales ;
- **Reconnaissant** l'importance de la sécurité et de la stabilité dans la vie des États et des sociétés, et la nécessité de désamorcer les tensions et de résoudre les différends par des moyens pacifiques conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation de la coopération islamique ;
- **Exprimant** notre profonde préoccupation face au phénomène rampant de « l'islamophobie » à travers des campagnes de haine et d'hostilité à l'égard de l'islam qui visent à le saper et à en déformer et entacher l'image rayonnante faite de mansuétude et de tolérance ;
- **Saluant** l'initiative des Nations Unies de faire du 15 mars une *Journée internationale de lutte contre la peur de l'Islam (islamophobie)*, sachant qu'une manifestation dédiée a été organisée pour marquer cet événement important en marge de la présente session ;
- **Reconnaissant** l'importance de la coopération et de l'intégration pour le renforcement des relations entre nos pays sur la base du devoir de solidarité et de l'esprit de fraternité islamique ;

- **Reconnaissant** le rôle de pionnier joué par les érudits et oulémas de l'Oumma islamique dans l'introduction de l'islam et la diffusion du message d'amour et d'harmonie dont il est porteur à travers le monde entier ;
- **Reconnaissant** le rôle de pionnier joué par tous les franges de l'Oumma islamique, en particulier le groupe des jeunes, dans l'avancement des pays et des sociétés à l'échelle de notre monde islamique ;
- **Saluant** les grands efforts déployés par la République Islamique de Mauritanie pour accueillir les travaux de la 49^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique, ainsi que les moyens et les facilités qu'elle a fournis pour en garantir le succès ;
- **Nous fondant** sur les importantes résolutions et recommandations issues de cette session et visant à renforcer la solidarité islamique, à promouvoir l'action islamique commune et à ouvrir de nouveaux horizons devant notre Oumma islamique ;

Nous proclamons ce qui suit :

1. **Nous réaffirmons** notre plein engagement à respecter la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et la sécurité des États membres, et la nécessité de résoudre les litiges et différends par des moyens pacifiques tels que les négociations, la médiation, les bons offices et autres canaux diplomatiques, sur la base des Chartes de l'Organisation de la coopération islamique et des Nations Unies, des principes du droit international, des mécanismes et instruments de l'Organisation de la coopération islamique pertinents à la paix et à la sécurité et par le recours aux bons offices du Secrétaire général de l'Organisation ;
2. **Nous réaffirmons** notre attachement de principe à la cause palestinienne et d'Al-Qods Al-Sharif en tant que question centrale pour l'Oumma islamique et notre soutien aux droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Al-Qods Al-Sharif comme capitale ;
3. **Nous réaffirmons** qu'Al-Qods Al-Sharif fait partie intégrante des territoires occupés de l'État palestinien ainsi que la souveraineté exclusive du peuple palestinien sur cette ville, et appelons la Communauté internationale à assumer ses responsabilités en vertu des termes du droit international et à prendre les mesures qui s'imposent pour amener Israël, la puissance occupante, à s'abstenir de toutes actions et pratiques illégales, à respecter toutes les résolutions internationales relatives à la ville d'Al-Qods Al-Sharif, et à s'abstenir de toutes mesures et pratiques visant à modifier le caractère et le statut juridique de la Ville Sainte ;

4. **Nous condamnons** les violations répétées et les crimes perpétrés par les autorités de l'occupation coloniale israéliennes et par les colons sionistes au préjudice du peuple palestinien et notamment les activités de colonisation et d'implantation visant à saper les efforts internationalement déployés pour parvenir à une solution à deux États et aboutir à un accord de paix global et juste ; nous renouvelons également notre ferme soutien à la résistance héroïque du vaillant peuple palestinien dans sa juste lutte pour l'émancipation et l'indépendance ;
5. **Faire pression** sur les Nations Unies pour que l'Etat de Palestine obtienne le statut de membre à part entière de l'ONU, sachant que son statut actuel est celui d'observateur et ce depuis l'année 2012 ;
6. **Nous renouvelons** notre engagement à préserver la souveraineté du Yémen, de la Syrie et de la Libye et exprimons notre solidarité avec l'Azerbaïdjan, la Somalie, le Soudan, Djibouti, les Comores, la Bosnie-Herzégovine, le peuple du Jammu-et-Cachemire, les Chypriotes turcs et la minorité turque musulmane de Thrace occidentale ;
7. **Nous réaffirment** notre engagement à ouvrir aux renforcements des droits des communautés et des minorités musulmanes dans les pays non-membres et nous incitons l'OCI à poursuivre ses efforts constructifs pour la réalisation de cet objectif ;
8. **Nous réaffirmons** la position de principe de l'OCI sur le différend du Jammu-et-Cachemire en vue de parvenir à une solution pacifique, conformément aux Résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies ;
9. **Nous renouvelons** notre solidarité avec le peuple afghan, et nous exprimons notre confiance dans sa capacité à surmonter les défis auxquels il est confronté et à aplanir les embûches qui jalonnent le chemin de l'édification et du développement en Afghanistan : nous croyons qu'une paix durable ne peut être établie qu'en formant un gouvernement inclusif pour toutes les composantes du spectre afghan, et soulignons la nécessité de respecter les droits humains des afghans, en particulier les femmes et les filles et leur droit légitime à l'éducation et au travail sur la base des enseignements de notre véritable religion islamique, à travers la promotion de politiques inclusives ;
10. **Nous exprimons** notre sincère solidarité ainsi que nos sincères condoléances et notre sympathie aux victimes du tremblement de terre dévastateur qui a frappé la Türkiye et la Syrie en février dernier. Nous apprécions également les efforts humanitaires déployés pour faire face à cette catastrophe et appelons à placer l'action humanitaire en tête de l'ordre du jour des prochaines réunions de l'OCI dans toute la mesure du possible. Nous appelons également à l'élaboration d'un plan pratique en coopération entre les États membres pour une riposte rapide aux situations de catastrophes et de crises humanitaires, et à la convocation d'une session de brainstorming de haut niveau sur l'action humanitaire dans le cadre des travaux du quinzième Sommet de l'OCI, à la lumière de l'aggravation des crises humanitaires dans nombre de nos États membres ;

11. **Nous Accueillons** favorablement l'organisation réussie par la République arabe d'Egypte de la 28^{ème} Session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatique (la COP27), dans la ville de Sharm Escheikh et se félicite des résultats historiques enregistrés à cette occasion, y compris l'inscription des questions liées aux mécanismes de financement des pertes et des dommages occasionnés dans les pays en développement par les changements climatiques, pour la première fois, à l'ordre du jour de ladite conférence, dont en particulier la décision relative à la mise en place de dispositions pour le financement, comprenant l'inauguration d'un fonds de financement des pertes et des dommages ;
12. **Nous nous félicitons** de l'accueil par l'Etat des Emirats Arabes Unis de la Conférence des Etats parties à la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (COP-28), qui se tiendra au cours de la période du 30 novembre au 12 décembre 2023 ; et **appelons** tous les Etats membres à participer activement à cette conférence ;
13. **Nous félicitons** de l'offre de l'Etat du Qatar d'accueillir la neuvième conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et développement agricole en 2023, et cela parallèlement à l'EXPO de 2023 Doha sur l'horticulture ;
14. **Nous renouvelons** notre engagement à continuer à œuvrer pour la réforme de l'Organisation de la coopération islamique dans le but de développer ses mécanismes de travail pour mieux suivre le rythme des changements régionaux et internationaux et des réalités de l'ère moderne ;
15. **Nous rappelons** les résolutions et déclarations précédentes émises par l'Organisation de la coopération islamique au sommet et au niveau des ministres des affaires étrangères concernant la réforme des Nations unies et l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité, en accordant un siège permanent aux pays de l'Organisation de la coopération islamique de manière à garantir une représentation juste et équitable de l'Oumma islamique ;
16. **Nous réitérons** notre rejet du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, et condamnons toutes les tentatives visant à l'associer à un pays, une religion, un genre, une race ou une civilisation spécifiques, et renouvelons notre appel à activer les mécanismes de solidarité et de complémentarité pour prévenir les actes terroristes, conformément aux principes du droit international et des Chartes des Nations Unies et de l'Organisation de la coopération islamique ;
17. **Nous exprimons** notre profonde préoccupation face à l'escalade du phénomène de l'islamophobie, de la haine des musulmans et des abus délibérés à l'encontre des musulmans, des symboles et des valeurs sacrées islamiques, parmi lesquels les insultes au Noble Prophète Muhammad, que Dieu le bénisse et lui accorde la paix éternelle, ainsi que les incidents récents d'autodafé du saint Coran ;

18. **Nous exprimons** notre préoccupation face aux phénomènes croissants d'asile et de déplacement humain dans diverses parties du monde, en particulier dans certains pays de l'Organisation de la coopération islamique, soulignons la nécessité d'apporter un soutien aux pays qui accueillent des réfugiés et des personnes déplacées sur leur sol, et remercions les pays qui ont fourni des efforts à cet égard ;
19. **Nous réaffirmons** la nécessité de sauvegarder les droits fondamentaux de la femme, y compris le droit à la vie, à la sécurité et à la dignité; et Saluons l'offre du Royaume d'Arabie Saoudite d'accueillir, en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI, une conférence internationale sur la femme en Islam, avec la participation élargie des Oulémas de l'Oummah islamique, en vue de mettre en lumière les droits et les obligations qui sont garanties à la femme, en particulier le droit à l'éducation et à l'emploi, conformément aux enseignements de la noble religion islamique ;
20. **Nous exhortons** les États membres à continuer à œuvrer au sein des instances internationales du système des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil des droits de l'homme, ainsi que les organisations internationales compétentes, afin de lutter contre les violations généralisées des droits humains des Rohingyas musulmans, et de leur assurer une protection conséquente ;
21. **Nous rappelons** la Déclaration de Kuala Lumpur adoptée par le 8^{ème} séminaire international annuel de la CPIDH réuni les 5 et 6 octobre 2022, qui appelle les Etats membres, la communauté internationale et les autres parties prenantes à accorder aux réfugiés le droit d'accès à l'éducation ;
22. **Nous nous félicitons** de la normalisation des relations diplomatiques entre le Royaume d'Arabie Saoudite et la République Islamique d'Iran, grâce aux bons offices de la République Populaire de Chine ;
23. **Nous nous félicitons** de la décision proposée par la République islamique de Mauritanie appelant à la mise en place d'un Fonds de soutien à la jeunesse de la région du Sahel et du bassin du lac Tchad en tant que partie intégrante d'une stratégie globale de lutte contre l'extrémisme et de promotion des concepts de modération consubstantiels à la religion islamique authentique, le financement dudit Fonds devant se faire à partir des contributions volontaires des Etats membres et du secteur privé , conformément aux procédures en vigueur au sein de l'Organisation ;
24. **Nous apprécions** les efforts de la République Islamique de Mauritanie au service de l'Islam et des causes de l'Oumma, suivant en cela les traces des savants de Chinguit qui ont contribué à diffuser le message éternel de l'Islam dans toutes les régions du monde ;
25. **Nous félicitons** la République islamique de Mauritanie pour le choix porté sur Nouakchott comme capitale de la culture dans le monde islamique pour l'année 2023, et saluons les activités et initiatives qu'elle mène dans ce domaine ;

26. **Nous appelons** les Etats membres de l'OCI ainsi que ses institutions financières compétentes à apporter davantage leur aides aux pays du Sahel et du Bassin du Lac Tchad en proie à une recrudescence du terrorisme doublée d'une crise humanitaire ;
27. **Nous nous félicitons** et accueillons favorablement l'offre de la République du Cameroun d'accueillir la cinquantième session du Conseil des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la coopération islamique ;
28. **Nous nous félicitons** de la cessation du conflit armé entre la République d'Azerbaïdjan et la République d'Arménie. Nous réaffirmons notre entière solidarité avec le gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan dans leurs efforts de réhabilitation et de reconstruction des territoires libérés qui ont été sévèrement affectés par l'agression arménienne en vue de permettre le retour des PDI en toute sécurité et dans la dignité. Nous appelons l'Arménie à renoncer à la rhétorique belliciste, à mettre un terme et à s'abstenir de porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et à établir des relations inter-étatiques de bon voisinage avec l'Azerbaïdjan, basées sur le respect mutuel et la reconnaissance réciproque de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières internationales de l'un et l'autre pays.

17032023

19H19